

Statue de la Sainte-Vierge à la Flotte-en-Ré : le maire prêt saisir le Conseil d'Etat

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 29 janvier 2023

Source [Le Salon Beige] : Le maire de la Flotte-en-Ré dispose d'un délai de six mois pour faire disparaître la statue, installée depuis l'après-guerre, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux. Le maire Jean-Paul Héraudeau [souligne](#)

« Le conseil municipal et la population dans son ensemble souhaitent que le maire, qui est le bras armé de la démocratie dans son village, fasse en sorte que cette statue reste ». « On examine s'il serait intéressant d'aller au Conseil d'État. Je considère qu'effectivement, il y a quelque chose qui mérite d'être étudié, c'est que cette statue soit à moitié sur le domaine public et à moitié sur le domaine privé, puisqu'il y a une indivision »

Pour le Vicaire général du diocèse de la Rochelle, le Père Bertrand Monnard, la décision du tribunal est difficile à comprendre :

« Cela suscite des tensions, des divisions... La société aujourd'hui n'a pas besoin de divisions supplémentaires, même si c'est local, mais ça prend aussi une dimension plus large ». « Il y a des enjeux bien plus importants que de s'attaquer à une statue de la vierge Marie sur l'île de Ré, qui avait toute sa place depuis des années. »

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

29/01/2023 01:00